

LE CANADIEN.

NOS INSTITUTIONS, NOTRE LANGUE ET NOS LOIS!!!

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE CANADIEN se publie TROIS fois par semaine, le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de QUATRE PIASTRES par année, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, qui est de six mois, et payer leurs arriérés, autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets, argent, correspondances, etc., doivent être adressés, francs de port, à l'Imprimerie au Bureau du Journal, N° 13, rue La Montagne, Basse-Ville.—Imprimé et publié par E. R. FRECHETTE, Imprimeur, Propriétaire.

PRIX DES ANNONCES

Six lignes et au-dessous 2s. 6d., et pour chaque insertion subséquente 7d. deniers courant.—Pour dix lignes et au-dessus de 6s. 4d. la première insertion, et chaque suivante 10d.—Au-dessus de dix lignes, 4 deniers par ligne.

Les annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à ce qu'il soit donné ordre d'en discontinuer l'insertion. On traite aussi de gré à gré pour les annonces fréquentes et d'une certaine étendue, ainsi que pour celles qui doivent être publiées pendant long-temps.

EAUX MINÉRALES DE PLANTAGENET.

Le soussigné ayant été nommé seul agent à Québec pour la vente de ces Eaux célèbres, a l'honneur d'informer les citoyens de Québec et le public en général qu'il vient d'ouvrir un dépôt à l'HOTEL DE HAYTER, ci-devant de VANNOUVE, N° 1, rue des Jardins, Haute-Ville, où il est maintenant prêt à recevoir et à exécuter tous ordres dont le public voudra bien le favoriser.

Prix.—1s. le gallon ; 3s. la douzaine de bouteilles.

P. ADHEMAR, Agent.

2 juillet 1849.

ANALYSE DES EAUX DES SOURCES DE PLANTAGENET.

LES EAUX MINÉRALES DES SOURCES DE PLANTAGENET sont fortement salines et contiennent une quantité considérable des composés de BROME et d'IODE, au quel cette classe d'eaux sont redevables d'une très grande partie de leur VERTU MÉDICINALE. Elles contiennent, en outre, une grande proportion de magnésie à l'état de bicarbonate en solution. J'ai soumis à une analyse minutieuse une quantité des eaux que le propriétaire M. CH. LAROCQUE m'a procurées et j'ai obtenu les résultats suivants : Une livre (avoir du poids) pesant 7,000 grains contient

	Grains.
Chlorure de soude.....	81,66200
Chlorure de potasse.....	72890
Chlorure de chaux.....	96180
Chlorure de magnésie.....	1,71654
Bromure de magnésie.....	65655
Iodure de magnésie.....	63649
Carbonate de chaux.....	6,23301
Carbonate de magnésie.....	6,23301
Carbonate de fer.....	66748
Silice.....	49090
Total des ingrédients solides...	92,17007
Eau.....	6,907,82923
	7,000,00000

Le pesanteur spécifique de l'eau est... 1006 377
Contenant au par 1000. Comme je n'ai pas recueilli l'eau à la source je ne puis déterminer la quantité d'acide carbonique qu'elle contient, mais cette quantité paraît être considérable.

T. S. HUNT,
Chimiste de la Commission Géologique.
Bureau de l'Esp. Génl.
Montréal, 5 avril 1849.

CERTIFICATS.

MONSIEUR.—Pour répondre au désir que vous m'avez témoigné de connaître mon opinion sur les effets et l'utilité des Eaux de Plantagenet, je n'hésite pas à dire que, d'après l'analyse qui en a été faite par M. S. Hunt, chimiste de la Commission Géologique, et à raison de leurs propriétés toniques, astringentes, diurétiques et purgatives qui résultent de leurs parties constituantes, elles devront être avantageuses, suivant le mode d'administration dans le traitement du rhumatisme, de la goutte, de certaines dyspepsies, des affections du foie des scrofules, des hypodyspepsies, et de plusieurs autres maladies, lorsqu'elles seront employées d'une manière judicieuse. Des médicaments de cette nature sont de beaucoup préférables, selon moi, à une foule d'autres qui nous viennent de partout, dont la composition et conséquemment les propriétés ne sont point connues, et qu'on ne se fait pas scrupule cependant de recommander sans discernement, dans la curation de toutes les maladies.

Le témoignage qu'on a donné en faveur de ces Eaux contre le choléra me paraît mériter l'attention. Cette médication offre beaucoup d'analogie avec celle préconisée en 1832 par le Dr. Stevens, et l'une des plus fécondes en résultats satisfaisants.

Votre, etc.

J. G. BIBAUD, M. D.
Prof. d'Anatomie, Ec. de Méd. de Montréal.
31 mars 1849.

MONSIEUR.—Après avoir pris connaissance d'un échantillon publié dans quelques journaux de cette ville, par lequel vous faites connaître le résultat de l'analyse des eaux minérales des sources de Plantagenet par Mr. Hunt, Chimiste, je crois devoir dire, sur votre demande : Le Carbonate de fer, les Iodures et les Bromures de Magnésie contenus dans cet eau, les rendent recommandables, surtout dans certains cas de dyspepsie, pour combattre la constipation qui survient dans cette affection ; je crois que l'on peut employer ces eaux minérales dans certains cas d'embarras gastriques, et ainsi que dans certaines maladies chroniques de la peau.

Je suis monsieur
Votre etc.

J. EMERY CODERRE.

MONSIEUR.—Vous m'avez témoigné le désir d'avoir mon attestation sur les vertus médicales de l'Eau de Plantagenet. Je me rends bien volontiers à votre demande et vous prie de vous exprimer la confiance que j'ai sur l'efficacité de cette eau et de l'influence heureuse qu'elle détermine sur l'issue de plusieurs maladies obscures, contre lesquelles la thérapeutique la plus rationnelle a échoué.

Les différents éléments salins qui entrent dans la composition de cette eau, sont de nature à m'autoriser à la recommander spécialement dans les rhumatismes, les affections scrofuleuses profondes et constitutionnelles ; les tumeurs blanches, les névralgies et plus particulièrement la sciatique.

Les personnes chez lesquelles les fonctions de l'estomac ont été perturbées par suite de l'usage immodéré des boissons alcooliques y trouveront un excellent correctif bien propre à rétablir le ton de cet organe et l'harmonie des fonctions de l'économie en général.

Agréez Monsieur,
J. L. LEPROHON, M. D.

Dundee, 17 avril 1849.

MON CHER AMI.—En remerciement des Eaux Minérales de Plantagenet que vous avez eu la bonté de m'envoyer, et dont j'ai fait l'essai dans plusieurs cas de dyspepsie, rhumatisme, etc., etc., etc. Je suis heureux de pouvoir vous dire, que ces eaux sont un bienfait

de la nature, et qu'elles doivent être recommandées à nos Habitants des Campagnes surtout, comme remède avantageux et à bon marché.

J'ai conseillé à des femmes enceintes, sujettes à la constipation d'en faire usage, et elles s'en sont trouvées très bien. Elles ont aussi guéri deux dames sujettes aux fleurs blanches qui en ont fait usage sur ma recommandation.

Je ne doute pas que dans le Choléra, d'après l'analyse qui vient d'être faite par T. S. Hunt, Chimiste, elles seront très utiles, surtout si on a soin de s'en servir comme préservatif, et de se purger d'avance avec ces eaux.

L. H. MASSON, M. D.

Montréal, 29 avril 1849.

Une analyse des eaux minérales de Plantagenet ayant été soumise à ma considération, je crois pouvoir en toute confiance recommander ces eaux au public comme très utiles à cause de leurs propriétés altérantes dans certains maux les choniques de l'estomac, du foie et des autres viscères abdominaux, de même que dans la goutte et le rhumatisme. Comme altérant, elles peuvent encore être employées avec avantage dans les hypodyspepsies, surtout si l'on prend en considération leur action diaphorétique et diurétique. Enfin elles pourraient être utiles dans le choléra, vu leurs propriétés anti-acide et antispasmodique.

Un avantage qu'elles ont sur toutes les drogues prétendues que l'on débite en si grande profusion au public, c'est qu'elles ne peuvent être que rarement nuisibles tandis que les premières (contenant, pour la plupart des substances dont l'action sur l'économie animale est très puissante, tels que le bichlorure de mercure et différentes préparations d'antimoine, de plomb, d'iode et d'argent et cela à fortes doses) peuvent être très préjudiciables dans une infinité de cas.

L. F. TAVERNIER.

Montréal, 31 mars 1849.

Ayant examiné l'analyse faite par T. S. HUNT, cher des Eaux Minérales des Sources de Plantagenet, je dois à la justice de dire que, d'après leur composition, elles peuvent être employées avec avantage dans la dyspepsie, le rhumatisme, les maladies nerveuses, les fièvres bilieuses, l'hydropisie, les hémorrhoides, la constipation, le scorbut, les écoulements, etc.

Plusieurs de mes malades à qui je les ai recommandées pour la diarrhée et la dysenterie en ont retiré un avantage bien marqué.

Je doute pas qu'elles puissent être utiles dans le choléra, surtout si on l'emploie comme préservatif en se purgeant d'avance et dans le début de la maladie.

E. H. TRUDÉ, M. D.

MONSIEUR.—Les nombreux certificats que vous avez reçus des plus éminents Médecins du pays, me dispensent de faire l'éloge de votre eau minérale. J'ajouterai seulement que toutes les personnes qui en achètent à ma Pharmacie et qui en font usage, s'accordent à reconnaître son effet salutaire et le recommandent à tous leurs amis.

J'ai l'honneur de vous saluer,
P. E. PICHAULT, M. D.

Montréal, 23 avril 1849.

D'après l'analyse de l'Eau de Plantagenet faite par M. Hunt, je n'ai aucun doute, qu'on la trouvera très utile dans les maladies rhumatismales, goutteuses et dyspeptiques ; mais comme je n'ai pas encore prescrit je ne puis parler par expérience personnelle de ses propriétés médicinales.

B. L. MACDONALD, M. D.
Professeur de médecine au Collège McGill.

Montréal, 23 avril 1849.

MONSIEUR.—L'analyse de l'Eau de Plantagenet fournie par M. Hunt, la recommande aux membres de la profession médicale comme un bon auxiliaire dans certains cas de dérangement des organes digestifs et assimilateurs, dans quelques cas de dyspepsie, de goutte et de rhumatisme, dans certaines affections du cœur, du foie, des reins, et de la peau et dans des formes spéciales de scrofules ou écoulements.

J'ai prescrit l'Eau pendant ce mois dans une des salles cliniques de l'Hôpital-Général de Montréal, je ne suis pas encore préparé à offrir aucune déduction quant aux résultats de mon peu d'expérience sur son utilité dans les maladies contre lesquelles j'ai employé l'Eau.

Je suis votre etc.

FRANCIS BADGLEY, M. D.
Professeur de Médecine Clinique à l'Hôpital-Général.
Québec, 20 avril 1849.

Montréal, 23 avril 1849.

D'après l'analyse de l'Eau de Plantagenet faite par T. S. Hunt, cher, je me sens très favorablement disposé à en recommander l'usage dans la dyspepsie, la goutte, les affections des reins et aussi dans le rhumatisme chronique. Comme je n'ai encore fait qu'un petit nombre d'essais sur ses effets, je ne puis ajouter d'autre témoignage de mon expérience que celui de son efficacité comme laxatif agréable et diurétique, et je considère qu'elle mérité bien l'attention du public.

J. S. CRAWFORD, M. D.
Professeur de clinique médicale et chirurgicale au Collège McGill.

Montréal, 13 avril 1849.

Il n'y a que quelques semaines depuis la publication de l'analyse de M. Hunt, que mon attention a été attirée spécialement sur l'Eau minérale de Plantagenet ; je n'ai encore eu l'occasion d'expérimenter son efficacité que dans quelques cas de souffrances dyspeptiques, mais je n'ai aucun doute, d'après la combinaison des principes médicamenteux précieux qui entrent dans sa composition, qu'elle deviendra un des remèdes les plus efficaces contre beaucoup de maladies de l'estomac et spécialement des intestins surtout accompagnées d'un excès d'acidité dans ces organes. Dans quelques-unes des formes les plus communes de maladies calculeuses, dans la goutte le rhumatisme et dans le plus grand nombre de maladies de faiblesse demandant un traitement légèrement stimulant et laxatif.

GEO. W. CAMPBELL, M. D.
Professeur de chirurgie au Collège McGill.

Petite rue St. Jacques, 19 avril 1849.

D'après l'analyse des sources de Plantagenet par M. Hunt, l'Eau de Plantagenet paraît bien adaptée comme agent médical contre le plus grand nombre de maladies chroniques et de ces dérangements dans lesquels les parties salines du sang sont le plus diminuées de quantité ou détériorées dans leur qualité, contenant les plus importantes des substances combinées par la nature en une forme agréable à prendre. Et pour la même raison elle paraît bien adaptée pour neutraliser les effets pernicieux des poisons contagieux et miasmatiques sur le sang, et en conséquence elle sera vraisemblablement utile durant

l'existence des fièvres épidémiques et contagieuses, l'éléphantose et le choléra. Quant aux propriétés médicales de l'Eau de Plantagenet dans la dernière de ces maladies, on a déjà le témoignage de l'expérience.

W. FRASER, M. D.

Montréal, le 10 avril 1849.

L'analyse des eaux de Plantagenet m'ayant été soumise telle que faite par M. Hunt, chimiste de la commission géologique, je considère que l'Eau présente une combinaison et un agent médical précieux qui la rend admirablement propre à la recommander contre plusieurs maladies. On la trouvera capable d'aider à une indication laxative, anti-acide et altérante, et avec de tels effets en vue elle deviendra précieuse dans les scrofules, dans les formes cutanées de rhumatisme et de goutte, dans les maladies urinaires où un traitement alcalin pourrait être utile, dans quelques maladies de la peau dépendantes de quelques dérangements particuliers de l'estomac ; dans ce dernier cas, sa puissance anti-acide et altérante, devra rendre de grands services.

Les quantités d'Iode, de Brome et de Magnésie me paraissent considérables, et en conséquence donnent une grande importance à l'Eau de Plantagenet dans les maladies où ces agents actifs sont surtout employés. Ayant en plusieurs occasions, employé les eaux dans ma pratique privée, je puis certifier que son action sur les intestins n'est nullement irritante.

A. HALL, M. D.
Professeur de chimie, Collège McGill.

Montréal, 17 avril 1849.

Depuis que j'ai vu l'analyse de l'Eau Minérale de Plantagenet faite par M. Hunt, j'ai considéré comme un agent médical précieux et l'ai recommandée dans un nombre de cas où je pensais que les principes salins et autres ingrédients utiles qu'elle contient, seraient utiles à mes malades.

M. McCULLOCH, M. D.
Professeur d'accouchements etc. à l'Université du collège McGill.

Montréal, le 5 avril 1849.

Le propriétaire des sources salines de Plantagenet, M. Chs. LaRoque, m'a demandé mon opinion sur l'efficacité de cette eau. Je l'ai récemment employée dans des cas chroniques de dyspepsie avec un avantage décidé. J'ai trouvé qu'elle augmente l'appétit et agit doucement comme laxatif. D'après leur composition démontrée dans l'analyse faite par T. S. Hunt, cher, je la crois capable d'exercer une influence favorable sur le foie et les reins.

HY. MOUNT,
M. R. C. S. L.

Montréal, le 29 mars 1849.

Mr. CHARLES LAROCQUE m'ayant soumis l'analyse des Eaux de Plantagenet faite par T. S. HUNT, cher, et me demandant mon opinion je dirai que la proportion et la combinaison des ingrédients qui entrent dans leur composition, doivent admirablement les adapter au traitement de la goutte et des rhumatismes, de quelques formes de maladies du foie, de la dyspepsie, de l'hydropisie et de toutes les espèces de scrofules, excepté la constipation.

Quant à son usage dans le choléra, dont Mr. L. a quelques certificats importants et respectables, il est digne de remarque que le traitement salin du choléra acquiert beaucoup de faveur en Europe, des statistiques semblent prouver sa supériorité. Si tel est le cas, nous avons dans les Eaux de Plantagenet une excellente combinaison des mains de la nature.

(Signé) S. C. SEWELL, M. D.
Professeur de matière médicale au Collège McGill.

Montréal, le 16 janvier 1849.

Témoignage en faveur des Eaux de Plantagenet.

Je, soussigné, certifie que depuis plus d'un an et demi je souffrais cruellement de Dyspepsie et de constipation, dont les résultats furent de m'exténuer tellement que je désespérais de ma guérison. Après avoir employé les divers remèdes employés en semblables circonstances, sans avoir éprouvé d'amélioration, j'eus recours à l'Eau de Plantagenet, et depuis que j'en ai fait usage, ma santé s'est tout à fait rétablie. Comme j'attribue ma guérison uniquement à ces Eaux, je considère comme un devoir de les recommander ardemment à tous ceux qui se trouveraient affligés de la même maladie.

(Signé) J. BELL, N. P.

Montréal, le 16 janvier 1849.

Choléra guéri par les Eaux de Plantagenet.

Je, soussigné, désire donner mon témoignage en faveur des Eaux de Plantagenet, certifie que dans l'année 1832, je travaillais avec un nombre d'hommes dans un chantier situé près de ces sources précieuses. Je fus attaqué de la maladie alors régnante (le choléra) avec un certain nombre de mes hommes. Nous bûmes des Eaux de Plantagenet et nous fûmes parfaitement guéris ; tandis que ceux qui étaient contre son usage moururent presque instantanément de la maladie régnante. Bien plus, nous en emportâmes plusieurs quarts avec nous à Québec en cas de rechûte.

Je suis, M. etc., etc.

J. S. CAMERON.

St.-Laurent, 9 janvier 1849.

Je soussigné, atteste que le certificat ci-dessus, de J. S. Cameron, cher, relativement aux Eaux Minérales de Plantagenet, comme remède efficace pour la GUÉRISON du CHOLÉRA et autres maladies, est correct, ayant été témoin oculaire de son effet en plusieurs circonstances. Je certifie de plus qu'en 1832 j'ai été témoin du fait y mentionné. Je prends donc la liberté d'y souscrire mon nom et de recommander ces eaux.

A. DORVAL,
Conseiller de ville, Québec.

Montréal, 24 Mars 1849.

J'ai recommandé à plusieurs de mes patients de faire usage des Eaux des Sources de Plantagenet, et ils s'en sont trouvés admirablement bien ; répondant à l'action de l'estomac excitant l'appétit, agissant légèrement mais efficacement sur les poudrons et les intestins, spécialement sur ces derniers. Les invalides s'y attachent beaucoup.

WOLFRED NELSON, M. D.

Montréal, 21 mars 1849.

Je suis heureux de faire savoir au public que j'ai été malade depuis 30 ans, et d'une maladie cruelle dans tous mes membres, dans tout mon corps, et un retranchement d'eau tous les mois. Depuis 5 mois que j'ai bu de l'Eau de Plantagenet, je suis parfaitement guéri.

S. S. BELLENGER.

Montréal, 15 avril 1848.

Je certifie que j'ai souffert horriblement de Rhumatisme

depuis bien longtemps, et que depuis que je bois l'Eau de Plantagenet je suis mieux.

LOUIS PLAMONDON.

Montréal.

Ceci est pour certifier que les eaux minérales de Plantagenet ont été en usage dans ma famille et le voisinage, pendant nombre d'années, comme un breuvage guérissant de tous maux. Je les ai trouvées plus fortes et plus bienfaisantes que toutes les autres eaux minérales connues dans l'Ontario, bien que je me sois servi de toutes, je pense. On a fait usage de ces eaux pour rhumatisme, hydropisie, diabète, dyspepsie et plusieurs autres maladies, et on en a reçu l'effet le plus salutaire. Je les crois d'une valeur inestimable.

WM. DOYLE, J. P.

Petite Nation, 23 septembre 1848.

Je suis prêt à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans ; et qu'après avoir bu pendant trois mois de l'Eau minérale de Plantagenet, je suis maintenant parfaitement guéri. C'est pourquoi je recommande à tous ceux affligés de maladie semblable de boire de ces eaux fameuses.

DAME JULIE GELINEAU.

Rigaud, 15 sept. 1848.

Je certifie que pendant 3 ou 4 ans, j'ai eu une douleur aiguë dans le côté et que j'ai en vain essayé différents remèdes. Depuis 3 à 4 semaines, je me suis mis à boire l'Eau des sources de Plantagenet et depuis je suis parfaitement bien.

DANIEL ALLEGAY.

Montréal, 4 sept. 1848.

Depuis huit mois je crachais le sang, et depuis huit jours que je bois de l'Eau minérale de Plantagenet je suis mieux, et mes forces sont doubles de ce qu'elles étaient.

AUGUSTIN LAPLAMME.

Montréal, 15 août 1848.

Guérison extraordinaire.—Je certifie que mon épouse, depuis trois années, a été bien malade, et d'une maladie bien grave, et elle a fait usage de beaucoup de remèdes qui ne lui ont rien fait, mais depuis qu'elle boit de cette fameuse eau des sources minérales de Plantagenet, elle est parfaitement bien.

H. LAURIN.

Montréal, 4 sept. 1848.

Je dirai sous serment que quand je laisse de moi de l'Eau de la source de Plantagenet à présent sous le contrôle de M. Charles LaRoque, je suis incapable de vaquer à mes affaires, et lorsque j'en bois je me porte bien.

PAUL SABOURIN.

Plantagenet, 8 août 1848.

C'est avec beaucoup de plaisir que j'attire l'attention publique sur les eaux minérales de Plantagenet. Je n'hésite pas à dire qu'elles possèdent des qualités égales si non supérieures à toutes les autres eaux de la Province. En ayant fait usage moi-même, il est de mon devoir de rendre mon faible témoignage en leur faveur et de le joindre à ceux qui ont déjà été donnés. Le goût de ces eaux est agréable et leur effet est salutaire.

L. H. MASSON, M. D.

North Lancaster, le 25 juillet 1848.

Je soussigné, certifie que plusieurs personnes, à ma connaissance, ayant fait usage de l'Eau de la source minérale de Plantagenet, s'en sont bien trouvées et surtout ont éprouvé de grands soulagements dans les cas de rhumatisme.

DOCT. M. P. L. LEDUC.

Je certifie que ma femme, trois de mes enfants et moi, tous bien malades du typhus, les Docteurs nous avaient condamnés. Nous avons envoyé chercher de l'Eau de la source minérale de Plantagenet, et nous avons recouvré la santé, avec la grâce de Dieu.

LOUIS THOMAS.

Petite Nation, 21 juillet 1848.

J'éprouve un grand plaisir à appeler l'attention publique sur les eaux minérales de Plantagenet, dont les excellentes qualités pour restaurer le système et lui donner la force, ne sont surpassées par aucune en cette province. Je dis ceci de connaissance de cause, ayant bu de presque toutes les autres sources du pays. Ceux qui sont affligés de maux de tête, absence d'appétit, etc., essayent ces eaux et leur succès est assuré.

H. J. LARKIN.

9 septembre 1848.

Ayant été dernièrement retenu dans ma chambre pendant deux jours, par des douleurs que je ressentais dans tout le corps depuis la tête jusqu'aux pieds, le tout accompagné d'une forte dysenterie, j'ai fait demander et j'ai pris de l'Eau des sources de Plantagenet, actuellement sous la direction de M. Charles LaRoque, Senior, et je ne me suis senti, dans le dit cas, que d'après une pinte et je suis sorti par la présente, qu'avec la grâce de Dieu, j'ai recouvré la santé, et cela, après avoir fait usage de l'Eau susdite. Donné sous mon seing, à Plantagenet, 7 août 1848.

W. KEARNES, J. P.

Je certifie, que depuis plusieurs années je souffrais horriblement de douleurs rhumatismales, malgré tous les soins et traitements de mes médecins, et qu'après avoir fait usage de l'Eau de la source minérale de Plantagenet, pendant quelque temps, je me trouve complètement guéri.

JEAN-BAPTISTE LECUYER, Cult.

Je soussigné certifie que j'ai été malade pendant dix-huit mois ; que j'ai été dans une faiblesse continuelle à ne pouvoir m'habiller et qu'ayant bu des eaux de Plantagenet, dont M. Chs. LaRoque est le propriétaire, j'ai été parfaitement guéri.

MARGUERITE PILON.

Plantagenet, 11 août 1848.

Je certifie par les présentes que j'ai fait usage, durant peu de temps, des eaux minérales de Plantagenet, et qu'elles m'ont fait beaucoup de bien, et que je les crois supérieures à toutes autres de cette espèce.

JOHN McDONALD.

Guérison extraordinaire.—Je certifie que depuis que j'ai en le choléra je suis resté infirme de mes jambes et même sourd. Je l'ai été jusqu'à ce que j'aie pris des eaux des sources de Plantagenet. J'en ai pris des remèdes au montant de 2300 au moins, mais en vain, quand j'entendis parler des sources de Plantagenet. Je me fis transporter chez un de mes amis, auprès des sources et j'y demeurai pendant dix semaines. Durant

ce temps-là, je me suis lavé avec cette eau et j'en ai bu régulièrement. Lorsque je quittai les sources, j'étais parfaitement guéri et j'entendis bien et je suis encore en bonne santé.

P. S. T. CONKY, J. P.

Brook, 1er novembre 1848.

COTISATION. CORPORATION DE LA CITE DE QUEBEC.

BUREAU DU TRESORIER, HOTEL DE VILLE.

Québec, 27 juin 1849.

AVIS public est par le présent donné sous ce en vertu d'un certain règlement passé par cette corporation de la cité de Québec, le vingt-deuxième jour de mai, mil huit cent quarante-six, intitulé : "Règlement pour prélever des fonds pour rencontrer les dépenses de la cité de Québec" et sous et en vertu d'un certain règlement pour amender le règlement passé par la corporation de la cité de Québec, le vingt-sixième jour de juin, dans l'année susdite intitulé : "règlement pour amender le règlement fait et ordonné par ce conseil, le vingt-deuxième jour de mai maintenant passé, intitulé : "règlement pour prélever des fonds pour rencontrer les dépenses de la cité de Québec : " que pour la présente année les livres de cotisation seront et demeureront dans le bureau du trésorier de la cité du PREMIER JOUR du mois de juillet au PREMIER JOUR du mois d'AOUT prochain, et durant la dite période toute personne intéressée peut en liberté examiner, tous les jours, les dix livres sans aucun honoraire ou charge, de NEUF heures du matin à TROIS heures de l'après-midi.

W. BENNETT,
Trésorier de la Cité.

A VENDRE.

UN superbe lot de terre, situé en la Haute-Ville de Québec, faisant face à trois rues, contenant 59 pieds de front sur la Rue St. George et 40 pieds de front sur la Rue Laval, sur environ 88 pieds de profondeur, plus ou moins. Le tout mesure française ; borné du côté sud à la dite Rue St. George, du côté nord à la dite Rue Laval ; du côté ouest-ouest, à la Rue St. Monique, et du côté nord-est à W. H. Roy, Ecr. ; avec une maison en pierre à deux étages, hangar, jardin, circonstances et dépendances. Pour les conditions il faut s'adresser au Notaire soussigné en son Etude, Haute-Ville, Rue St. Joseph, N° 14.

JOS. PETITCLERC, Notaire.

Québec, 23 juin 1849.

UNE DAME très-respectable et munie de bonnes recommandations, désire avoir une Ecole à la Campagne. Elle enseignera la Grammaire Française et Anglaise, la Géographie, l'Histoire, l'Arithmétique, le Dessin, la Musique, si on le désire, et toutes sortes d'Ouvrages à l'usage. S'adresser à cette imprimerie, frais de poste payés.

29 juin 1849.

PENSION PRIVÉE.

S'ADRESSER au No. 8, rue ST-JOACHIM, sur les REMPARTS.

Québec, 15 juin 1849.

ATTENTION.

LE public est averti que le soussigné, à compter de ce jour, n'entend plus être tenu responsable d'aucunes dettes ou engagements contractés par la Société Commerciale, existante à Saint-Patrice, Rivière-du-Loup, (en bas.) sous le nom de MILLER, ROY & CIE, et régis sous ce nom, sans un ordre signé de sa main.

LS. MILLER,
12-4.

Québec, 15 juin 1849.

BUREAU DE SANTÉ DE QUÉBEC.

AVIS est par le présent donné que le Conseil de Ville a nommé R. SYMES, écuyer, officier de santé.

On est prié de lui adresser toutes communications relatives aux devoirs de sa charge, à son Bureau à l'Hôtel de Ville, Maison du Parlement.

JOSEPH MORRIN,
Président.

LE soussigné demande respectueusement l'appui des citoyens en l'informant de tout ce qui peut nuire à la santé publique. Toutes communications laissées à son bureau seront promptement prises en considération.

R. SYMES,
Officier de santé.

Québec, 11 juin 1849.

GREGSTEN, BROTHER & Co.

ONT l'honneur d'informer les Dames de Québec qu'ils auront prêts, LUNDI trois jours, les marchandises suivantes : Mousselines de laine, Gingham Robes de mousseline, Dentelles, Bordures, Châles, Colletteries de mousseline et de crêpe, Couffes et corps de jupe d'enfant, Voiles blanches et noires, Mousselines unies de toutes sortes, avec environ dix mille verges de Mousselines de fantaisie en coupons pour robes, qu'ils vendront de 5d à 10d la verge. Toutes ces marchandises viennent d'arriver par le navire Favorita de Glasgow, et seront vendues à la plus petite avance possible sur le prix coûtant.

Chaque article à la prix marqué en chiffres faciles à lire, et il ne sera point fait de rabais.

Québec, 4 juin 1849.

SE DEBARQUANT DU FORGUS, DE HULL:

100 QUARTAUTS Huile de lin bouillie
50 do do do do
50 do do do do
GIBB, LANE & Cie.

Québec, 1er juin 1849.

EN DEBARQUEMENT DE L'EUPHROSINE JANE, ARRIVÉE D'HALIFAX:

60 BOUCAUTS Sucre brillant de Porto-Rico
100 tonnes Melasse supérieure
40 quarts Vin rouge
50 quarts Huile de Loup-marin pôle.

AUSSI, DU CANADA ET DU DOUGLAS : Cognac pale et foncé de Martell, Genièvre, de Kuyper, Whiskey d'écossais, Huile d'Olive, Thés Twanky &c. Souchong, Foivre tamisé, Moutarde, Orge perlé, Maïs et Couperose.

GIBB, LANE & Co.

Québec, 28 mai 1849.

PAQUEBOTS A VAPEUR DE L'AMÉRIQUE
DU NORD.
PORTEURS DE LA MALLE ROYALE.
DÉPART DE L'AMÉRIQUE.
Hibernia.....11 juillet.....De New York.
Canada.....18 juillet.....De Boston.
La malle pour l'Angleterre, par la voie des
Etats-Unis, est close au bureau de la poste à Québec
tous les samedis après-midi. Les lettres et les journaux
sont reçus jusqu'à quatre heures.

ANNONCES NOUVELLES.
Avis aux apprentis pilotes.
Rebellion.—Nouveau certificat en faveur des
eaux de Plantagenet.
Courtier et agent général—W. N. Lee.
Curateur à la succession de feu Jos. Gagnon—
Et. Menard.
Saindoux—H. J. Noad.
Mort aux Etats-Unis.—Avis aux intéressés.
Affaire d'Archibald McCowan, failli.
Do de Colin MacCallum, do.
ENCANS.
Marchandises sèches, livres, etc.—P. O'Dond.

QUEBEC:
VENDREDI 6 JUILLET 1849.
ARRIVÉE DU STEAMER "CANADA."

NOUVELLES D'EUROPE,
DE SEPT JOURS PLUS RÉCENTES.

L'arrivée à Halifax du Canada, parti de Li-
verpool le 23 juin, a été annoncée par le télégra-
phe hier au soir. Nous empruntons à l'*Ami de la
Religion* de ce matin le résumé suivant des
nouvelles qu'il apporte :

NEW-YORK, 5 juillet 24h. P. M.
Le Canada est arrivé hier à Halifax. Au-
cune nouvelle commerciale n'a été reçue.

ANGLETERRE.—Chambre des Lords.—Le 19,
l'acte d'indemnité du Canada a été discuté.
Lord Brougham a fait un long discours dans
lequel il a fait la revue de l'histoire du Canada
depuis 1762. Il a montré dans tout le cours de
ce discours un penchant décidé en faveur du
parti ultra-britannique. Il a terminé en propo-
sant les résolutions suivantes :—

" Que par un acte passé par le parlement du
Canada, intitulé *Acte pour pourvoir à l'indem-
nité des personnes dans le Bas-Canada dont les
propriétés ont été détruites pendant la rébellion
de 1837 et 38*, aucune garantie n'est donnée
pour empêcher que l'indemnité soit accordée
pour les pertes souffertes par ceux qui ont pris
part à la dite rébellion. "

" Qu'il est juste et nécessaire, soit en recom-
mandant à la législature du Canada d'amender
le dit acte, soit par tout autre moyen effectif
pour être adopté, de pourvoir à ce qu'une telle
garantie soit donnée. "

Le comte Grey répliqua à lord Brougham. Il
dit qu'il ne comprenait pas bien clairement les
remarques de Sa Seigneurie, et qu'il considérait
que ces résolutions n'auraient pas pour résultat
de ramener la tranquillité en Canada, ni d'y
établir un gouvernement solide.

Lord Stanley et lord Lyndhurst parlèrent à
l'appui de ces résolutions contre lesquelles se
prononcèrent les lords Campbell, Lansdowne et
St-Germain. La chambre s'étant divisée sur
ces résolutions, elles furent négatives par une
majorité de 3.

Lord Palmerston a envoyé une dépêche à lord
Normanby à Paris, lui recommandant de rester
neutre sur les affaires de Rome, tout en ex-
primant le désir que le gouvernement du Pape soit
caractérisé par sa liberté.

FRANCE.—Un combat sérieux a eu lieu à
Lyon, le 15, entre le peuple et les troupes.
Il a duré toute la nuit. Le 16, le calme était
rétabli. On parlait de changements ministériels.
On disait qu'un chargé de dépêches du Pape
était arrivé à Paris, pour prier le Président de
la République d'empêcher le bombardement de
Rome. Aux dernières nouvelles, Paris était
tranquille. Ledru-Rollin n'avait pas été arrêté.

ROME.—Une dépêche télégraphique reçue à
Lyon annonce qu'une partie de l'armée fran-
çaise est entrée dans Rome. Cette nouvelle
est du 13, et est contradictoire. Elle dit que les
Français ont conservé leurs positions.

On a fait sans succès des menaces aux Ro-
mans pour les engager à se rendre. Le 10, une
brèche a été ouverte et une partie des troupes
françaises est entrée dans la ville. Le 12, le
général Oudinot a fait une dernière sommation.

ALLEMAGNE.—Les Etats sur les bords du
Rhin sont toujours en insurrection. On s'atten-
dait à une bataille.

HONGRIE.—Les nouvelles sont contradictoires.
Il y a eu divers combats dont les détails sont in-
certains, mais on pense que les résultats en ont
été favorables aux Hongrois. Des lettres de
Vienne, du 16, disent qu'une grande bataille
a eu lieu le 13 et le 15, à Rahaed, entre les
Hongrois et les alliés. Ces derniers auraient
été battus et auraient eu 23,000 tués et blessés.
On dit que les Magyars ont perdu 8,000 hommes.
Les papiers officiels de Vienne n'en disent pas
un mot.

Ben avec les forces hongroises a défait 60,
000 Russes qui ont eu un nombre considérable
de morts. 200 cosaques ont été fait prisonniers.

A SIR ALLAN NAPIER MACNAB.
Downing Street, 13 juin 1849.

Monsieur,
J'ai ordre du comte Grey de vous informer
qu'il a présenté à la Reine des pétitions adressées
à Sa Majesté, que vous lui avez remises pour
cela samedi dernier. Ces pétitions viennent des
habitants de Toronto, de ceux de Kingston, de
ceux de Weston et des environs, de ceux du dis-
trict de Newcastle, de ceux du comté de Pres-
cott, de ceux du district de l'Ottawa, et de ceux
de la ville de Montréal.

Les pétitionnaires demandent le rappel du
gouverneur-général actuel du Canada, la disso-
lution du parlement de cette province, et le dé-
saveu, par Sa Majesté, de l'acte récemment

passé dans ce parlement pour indemniser
toutes personnes dans le Bas-Canada dont les
propriétés ont été détruites pendant la rébellion,
dans les années 1837 et 1838.

Lord Grey ne doute pas que les personnes qui
ont signé ces pétitions n'aient fait dans la
crainte sincère que si on laissait l'acte en question
devenir loi, il n'eût l'effet d'encourager la dé-
loyauté dans l'avenir, en indemnisant ceux qui se
sont rendus coupables de rébellion des pertes
qu'ils se sont attirées par leurs crimes ; mais Sa
Seigneurie m'ordonne de vous informer, et d'as-
surer par votre intermédiaire, à ceux qui vous
ont confié leurs pétitions pour être transmises à
Sa Majesté, que si, après un examen soigneux
de ses dispositions, l'acte avait paru justifié
susceptible de cette objection, non seulement les
serviteurs de la Reine auraient été prêts à con-
seiller à Sa Majesté d'exercer sa prérogative en
le désavouant, mais ils sont aussi persuadés qu'il
n'aurait jamais reçu l'assentiment du gouverneur-
général du Canada au nom de Sa Majesté, ni
celui de la majorité des représentants du peuple
de cette province.

J'ai ordre de vous renvoyer à la réponse faite
par le gouverneur-général à l'adresse du comte
d'Hastings, comme exprimant les vues de lord
Elgin à ce sujet, vues qui sont parfaitement
d'accord avec celles des serviteurs de Sa Majesté.
Dans cette réponse, lord Elgin, parlant de cet
acte du parlement provincial, exprime sa ferme
conviction que les représentants du peuple du
Canada " n'entendaient pas, en le passant, en-
courager la rébellion, ni indemniser les personnes
coupables du crime odieux de trahison. " et il
ajoute " que c'était dans cette conviction qu'il
avait donné son assentiment au bill, et dans cet
esprit seul qu'il pourrait jamais consentir, comme
chef de l'exécutif, à y donner suite. "

Lord Grey m'ordonne d'exprimer son espoir
que cette déclaration officielle des vues du gou-
verneur-général du Canada, laquelle est entière-
ment approuvée par les conseillers de Sa Majesté,
fera disparaître le blâme et calmera l'indignation
auxquels, par suite d'une fausse appréciation de
son caractère et de ses objets, cette mesure a
donné lieu ; c'est avec confiance qu'il fait appel
aux sentiments de loyauté qui animent les péti-
tionnaires, et à votre propre dévouement bien
connu à la couronne britannique, ainsi qu'à votre
desir non moins connu d'avancer le bien-être du
Canada, en vous invitant, vous et eux, à secon-
der les efforts du gouvernement de Sa Majesté
pour maintenir la paix publique et l'autorité de la
loi, et pour calmer l'agitation existante qui fait
tant de préjudice au commerce, au crédit public
et à tous les intérêts les plus importants du Ca-
nada.

Je suis, etc.,
(signé) B. HAWES.

OPINION DU PROCUREUR GÉNÉRAL D'ANGLE-
TERRE SUR LE BILL D'INDEMNITÉ.

Le procureur-général, répondant à une ques-
tion du docteur Nicholl sur l'interprétation de
l'acte d'indemnité de la législature canadienne,
donne son opinion en ces termes. La question
du docteur Nicholl, dit-il, se divise en deux :
premièrement, la couronne peut-elle modifier
l'acte ? Indubitablement elle ne le peut pas ;
elle ne peut qu'y donner ou refuser son assenti-
ment. En second lieu, lord Elgin a-t-il le pou-
voir de donner des instructions qui s'écarteraient
de l'esprit de l'acte ? Non, car lord Elgin tirant
son autorité de l'acte, ses instructions doivent
être conformes à cette autorité ; il ne pourra
pas déléguer plus d'autorité qu'il n'en possède,
et ne pourrait pas conséquemment altérer l'acte
par des instructions aux commissaires. Quelle
est donc la véritable interprétation de l'acte ?
Il eût été impossible de faire une loi qui res-
treignit l'indemnité à des personnes qui n'avaient
pas été rebelles. Faudrait-il qu'un homme
prouvât qu'il n'avait pas été rebelle ?

L'acte excluait donc les personnes convaincues
de haute-trahison, dont le sang était corrompu ;
et cette conviction ne se borne pas, comme on le
suppose, aux jugements des tribunaux ordi-
naires, car, lorsque la loi martiale est proclamée,
les convictions par les cours martiales tombent
sous l'acte. Si l'on dit qu'un rebelle
pourrait obtenir une indemnité en vertu de cette
acte, on peut répondre qu'il le pourrait de même
si les rebelles étaient expressément exclus, puis-
qu'il s'agit de savoir si la preuve était suffisante.
En vertu des mots " propriétés détruites injuste-
ment, sans nécessité ni provocation (unjust, un-
necessary or without destruction of property) " lord
Elgin peut enjoindre aux commissaires de s'en-
quérir des circonstances de toutes les réclama-
tions, et ces mots donnent une bien plus
grande latitude pour en décider.

COMMERCE DE L'OUEST.—Nous avons an-
noncé l'arrivée à Montréal de deux goélettes
américaines, le *Western* et le *Moses and Elias*,
venant de Toledo, port situé à l'extrémité supé-
rieure du lac Érié, dans l'état d'Ohio. La pre-
mière était chargée de maïs, lard et saindoux,
la dernière de maïs, avec trois balles de coton
du Tennessee, destiné à la manufacture de Sher-
brooke. Elles ont fait le voyage de Toledo à
Montréal, l'une en dix jours et demi, l'autre en
onze jours, sans toucher à aucun port intermé-
diaire, et ont dû s'en retourner à Toledo chargées
de sel pris à bord d'un bâtiment arrivé de Port-
land dans le port de Montréal, et qu'elles trans-
portent à Toledo pour 8 centimes américains les
80 livres, ce qui fait environ \$2½ le tonneau.

Une autre goélette américaine, le *Miranda*,
du port de 225 tonneaux, venant de Cleveland,
sur le même lac et dans le même état, est arri-
vée depuis à Montréal, chargée de 10,000 bois-
seaux de maïs. Tirant 9 pieds d'eau, elle avait
été obligée, pour passer dans les canaux, de
s'alléger de manière à n'en tirer que 8 pieds 6
pouces.

Ces bâtiments n'ont pu descendre ici à cause
des lois de navigation ; mais cet obstacle sera
bientôt levé, par suite du bill qui vient de passer
dans les deux chambres du parlement britannique.

La goélette canadienne *Sophia*, dont nous avons
aussi annoncé l'arrivée à Québec, de Cleve-
land, s'en retourne avec un chargement de fer en
gousse qu'elle doit livrer à Chicago (Illinois), sur
le lac Michigan, pour \$4½ le tonneau ; ce qui
fait 25 centimes par tonneau de moins qu'il n'a

été payé récemment pour un chargement de rails
pour le chemin de fer de l'Ohio, transporté de
Québec à Cleveland, quoique ce dernier port
soit de quelques centaines de milles plus près de
Québec que Chicago.

On ne doute point que ces taux de fret pour le
transport d'ici aux ports américains des lacs de
l'Ouest ne soient assez bas pour mettre la route
du Saint-Laurent à l'abri de toute concurrence
une fois que le commerce aura pris cette route.
Mais voici quelque chose de plus imprévu.
En attendant l'ouverture d'un chemin de fer du
lac Michigan à l'Océan Pacifique, qui fera un
jour passer par cette route le commerce entre
l'Europe et l'Asie, il paraît que les produits de
l'intérieur, destinés pour la Californie, vont dé-
boucher par le Saint-Laurent.

Le *Democrat*, journal de Chicago, affirme que
le juge Helfenstein, de Milwaukee (Ouisconsin),
sur le même lac Michigan, va charger son vais-
seau, l'*Helfenstein*, de deux cents à deux cent
cinquante mille pieds de bois de charpente, pour
la Californie, et l'expédier pour cette destination
lointaine par le Saint-Laurent.

Le même journal apprend aussi que le pro-
priétaire du brick *Eureka* a obtenu des autorités
canadiennes la permission de le faire descendre
par les canaux du Welland et de Lachine, éga-
lement chargé de bois de charpente pour la Cali-
fornie.

Ces entreprises ont été probablement suggé-
rées par la stagnation du commerce des lacs, où
il n'y a pas en ce moment assez de fret pour les
bâtiments qui en cherchent. Quant à leur suc-
cès, on en doute moins que du permis qui aurait
été ou devrait être accordé par les autorités
canadiennes pour le passage des bâtiments par
les canaux du Saint-Laurent dans l'état ac-
tuel de la législation internationale. Un permis
fut accordé l'année dernière aux bâtiments à
vapeur *Jefferson* et *Dallas*, pour descendre des
lacs à l'Océan ; mais c'étaient des bâtiments de
l'état, et non du commerce.

Le *Herald*, journal de Cleveland, dit qu'il se
fait des efforts pour obtenir la permission pour
d'autres bâtiments de descendre des lacs à
l'Atlantique par le Saint-Laurent, et il ajoute que
si le gouvernement britannique leur accordait la
libre navigation de ce fleuve (ce qu'il ne tiendra
qu'aux Américains d'obtenir bientôt), cela cré-
rait un nouveau débouché et donnerait une nou-
velle impulsion au commerce des lacs. Des
bâtiments seraient construits et chargés aux ports
de ces mers intérieures, et l'on ne tarderait pas
à en voir expédier de Chicago, Milwaukee, To-
ledo, Cleveland, etc., pour Boston et Liverpool.
On y bâtit à meilleur marché que sur la côte de
l'Atlantique, et les bricks et goélettes qui restent
maintenant à ne rien faire dans les docks trou-
veraient bientôt des chargements et un marché, si
le Saint-Laurent leur était ouvert.

Le *Herald* ajoute aussi que les marchands de
Québec désirent ouvrir un commerce direct entre
ce port et les lacs, et que la maison Holmes
et Compagnie, de Cleveland, a pris des arran-
gements pour établir des relations d'affaires avec
Montréal et Québec, et pour expédier les pro-
duits de l'Ouest directement à ces villes ou en
Europe. " Nous avons vu (dit-il) une facture
de fers, ancres, chaînes, etc., consignés à MM.
Holmes et Cie., sur lesquels les droits doivent
être payés à Cleveland. " Il remarque, comme
un fait singulier, qu'on a importé du fer par la
route de Québec pour le chemin de fer de Cleve-
land à Cincinnati, de \$4 le tonneau à meilleur
marché qu'on n'aurait pu le faire par aucune
autre route.

Il résulte des explications données à une
assemblée qui s'est tenue ce matin à la Bourse,
mais dont le rapport nous est parvenu trop tard
pour ce numéro, que les vaisseaux américains
venant des lacs de l'Ouest pourraient, aussi bien
que ceux venant du lac Champlain, se rendre au
port de Québec, d'après la loi, et que ce n'est
que par une fausse interprétation de cette loi
qu'ils en sont empêchés.

CHEMIN DE FER D'HALIFAX.—Comme nous
l'annoncions mercredi, une assemblée convoquée
par M. le maire, sur une réquisition signée d'en-
viron 300 des principaux citoyens de cette ville,
au sujet du chemin de fer d'Halifax, devait avoir
lieu hier à 4 heures, à l'ancien hôtel du parle-
ment. A l'heure indiquée, un certain nombre
de citoyens se trouvant réunis, M. le maire prit
le fauteuil et expliqua le but de l'assemblée
d'après la réquisition ; mais comme il y avait
peu des signataires présents, et que personne ne
paraissait préparé à rien proposer, Son Hon-
neur suggéra un ajournement indéfini. Cepen-
dant, comme on désirait connaître le but du
mouvement actuel, une résolution préliminaire
ayant été proposée, il fut demandé des expli-
cations à M. Timmis qui s'était placé à sa tête ;
et ces explications ayant convaincu l'assemblée
qu'il s'agissait moins du chemin de fer d'Halifax,
que d'un chemin de Québec à Melbourne pour
rencontrer celui de Montréal à Portland, on se
sépara très-peu satisfait de ce qui a paru être
une mystification, dont M. Timmis lui-même
n'était peut-être que la victime innocente.

INCENDIE.—Mercredi dernier, vers 2 heures
de l'après-midi, le feu a éclaté dans une maison
de la rue St. Louis, appartenant à M. J. Duval,
et occupée par Mme Baby. Les pompiers arri-
vèrent promptement sur les lieux et parvinrent à
étouffer les flammes qui ne firent qu'un léger
dommage à la couverture.

Une heure après, un autre feu éclatait à St.
Roch, rue Craig, dans la maison de M. Boutin,
tailleur, et la détruisait complètement. Ce ne
fut qu'après les plus grands efforts des citoyens
et des pompiers qu'on parvint à sauver les mai-
sons voisines. La maison incendiée était assurée
pour \$50. M. Boutin avait aussi une assurance
sur son atelier ; cependant nous tenons de bonne
source que ce monsieur perd beaucoup.

Mardi dernier, entre 5 et 6 heures du soir, les
diverses compagnies de pompiers de cette ville se
sont réunies sur l'Esplanade pour passer à la re-
vue annuelle que fait le capitaine-général, M.
Wells. Elles se sont rendues au rendez-vous
bannières et drapeaux déployés, accompagnées
de leurs différents corps de musique. Le cos-
tume élégant et varié de chaque compagnie, en
tête de sa pompe peinte en couleur brillante,
offrait un coup-d'œil des plus attrayants aux

nombreux curieux qui couvraient les terrasses,
et qui jouissaient avec bonheur du beau temps et
de la solennité. Plusieurs membres du comité
du feu étaient aussi présents à la revue, et ont
dû voir avec plaisir la belle tenue des pompiers
en ligne depuis une extrémité jusqu'à l'autre de
l'Esplanade. Vers sept heures, chaque compa-
gnie a regagné sa station respective, en parcou-
rant, au son de la musique, les principales rues
de la ville et des faubourgs.

EAU DE PLANTAGENET.—Nous devons signa-
ler à l'attention des lecteurs un nouveau certi-
ficat en faveur de cette eau qui se trouve au-
jourd'hui dans nos colonnes d'annonces, et par
lequel il paraît qu'elle a des vertus curatives, on
la recommande comme un excellent breuvage
pour étancher une soif ardente. Il paraît aussi
qu'à l'Hôpital-général de Montréal les malades
en boivent journellement des quantités consi-
dérables par ordre des médecins de cet établisse-
ment.

CHENAL DU NORD.—Nous voyons avec plai-
sir, par une annonce du bureau de la Trinité,
qu'un vaisseau doit partir le premier du mois
prochain, pour aller explorer ce chenal, et que
tous les apprentis pilotes sont invités à s'y em-
barquer. C'est un commencement d'école de
navigation.

Nous avons reçu hier une lettre de Paris, qui
nous est adressée par notre ci-devant correspon-
dant. Nous regrettons de ne pouvoir publier
aujourd'hui cette lettre très-intéressante sur la
situation actuelle de la France, et sur les divers
partis qui l'agitent ; et nous ne doutons pas que
nos lecteurs ne partagent notre opinion, lundi
prochain.

COLONISATION DES TOWNSHIPS DE L'EST.

M. le rédacteur,

Je goûte aujourd'hui une joie bien douce. Je
crois morte et presque dans la tombe l'œuvre
mise en tête de cette correspondance. Elle avait
fait, il n'y a que quelques mois, un bruit, et
causé une agitation, un enthousiasme inaccou-
tums dans ce pays. La retraite du grand agi-
tateur de cette question vitale, le découragement
que plusieurs paroisses ont manifesté, le morne
silence qui a succédé à l'agitation, tout a fait
croire que cette œuvre était à jamais désespérée.
Beaucoup de personnes influentes, qui avaient
pris une part active à la colonisation, étaient dé-
concertées. Pour moi, je n'ai jamais été de
cette opinion. Depuis trois ans que j'ai cette
œuvre à cœur, et que je médite sur les moyens
de l'accomplir, j'ai toujours eu foi dans son suc-
cès, quelles que soient les difficultés qui s'y op-
posent. Oui ! nous verrons notre peuple dé-
fricher lui-même les terres de son pays natal,
et ne plus aller prodiguer à l'étranger ses sueurs
et son sang !

Je viens de visiter une partie de ces terres in-
cultes, offertes gratis au peuple par un gouverne-
ment libéral. Oui, je le répète après dix-huit
mois de silence, les terres de nos townships
sont belles ! Le peuple qui, pour s'expatrier,
négligerait de les mettre en valeur, serait suicide.
Wotton, ce township que l'on vient d'ériger par
lettres patentes, est la terre, je dirais fortunée,
que j'ai parcourue. Il offre une vaste étendue
des plus belles terres possibles. L'étable et le
noyer, dont la cime dépasse la hauteur ordinaire
des arbres, ombragent partout le sol fertile qui
les a nourris. Aucun obstacle ne s'oppose au
défrichement ; aucune savaie, aucun bas-fond
n'interrompt la continuité de ces belles terres.
J'ai marché plus de cinq lieues à travers les bois,
avec des chaussures à bas quartier, sans éprou-
ver le moindre inconvénient. Et cependant des
cours d'eau la plus pure y sont fréquents. J'y
ai trouvé une cinquantaine de colons, établis de-
puis le printemps, pleins de courage et d'espé-
rance.

Qu'ai-je pu dire à ces hommes de cœur, qui
ont renoncé aux avantages et au bien-être des
paroisses du fleuve, pour s'enfoncer dans la pro-
fondeur des forêts afin de conserver leurs enfants
à leur religion et à leur pays ? Courage, mes
amis, le motif qui vous a amenés ici est trop
bon, trop noble, vous ne serez pas abandonnés.
Dans ce temps de misère et de malaise publics,
Dieu fera des prodiges pour vous. Dès le com-
mencement, je me suis intéressé à ces nouveaux
établissements. Dieu a secondé mes desirs et
mis en œuvre la pensée qu'il m'a inspirée de
faire sentir à mon pays une plaie existante et
lui montrer le remède à ce mal. J'ai promis,
là, au pied de l'autel, de m'intéresser pour eux
et de leur obtenir du secours, si on en peut ex-
pérer dans le temps où nous sommes.

Après avoir laissé cette petite colonie si heu-
reuse d'avoir vu le prêtre, désespérée qu'elle
était auparavant de ne le voir jamais, ayant en-
fin une confiance sans bornes dans l'avenir et les
soins de la divine Providence, je m'en revenais
l'âme affligée.

Tant de besoins parmi ce peuple qui mérite
tout l'encouragement possible ; avant un an on
y comptera plus de 150 établissements ouverts ;
le cri général, c'est : un prêtre. Ils sont si éloignés
de tout secours religieux, et notre peuple a le
bonheur de ne pouvoir pas s'en passer ; mais il
fait abattre le premier arbre pour marquer une
chapelle ; les colons n'ont pas trop de toute leur
énergie pour donner à leurs familles un pain qu'il
faut attendre d'un érable qui pousse encore. Un
prêtre résidant serait la cause première de pros-
périté et d'encouragement ; mais qu'il y soutien-
dre dans les premières années ! D'un autre
côté, peu de secours bien ménagés suffiraient.

J'ai là un lot de terre en mon nom pour l'usage
du prêtre ; par un coup marqué de la Providence,
ce lot pris, sans être connu, se trouve au centre
des plus belles terres, près d'une charmante
rivière, près d'une place de moulin ; il est cou-
vert de bois de sciage et de construction, avan-
tage précieux pour l'avenir. Que faut-il donc ?
Un peu d'aide pour défricher un circuit de terre,
faire construire un moulin à scie et à farine, une
perrasserie, ouvrir les principales communica-
tions entre les différents villages. Avec cela les
colons, déchargés de travaux publics, emploie-
raient, pour eux-mêmes, toute leur activité ; ils
prospereraient, l'industrie serait encouragée et
il n'y aurait pas de danger de payer la faimée
comme dans les allocations purement indivi-
duelles.

Mais où trouver ce secours, tout petit qu'il
puisse être ? J'avais appris par votre feuille
qu'il s'était formée une association. Dès l'au-
tomne dernier, prévoyant ce qui arrive aujour-
d'hui dans Wotton, je m'étais adressé à l'un des
principaux membres de cette association, et j'en
ai reçu une réponse désespérante. M'adresserai-
je au public ? Eh ! comment se faire entendre
dans le tumulte des affaires du jour ?

Telles étaient les pensées qui rôlaient dans
mon esprit, lorsqu'aujourd'hui arrivant à mon
bureau, je trouve sur ma table le *Canadien* du
22 du courant, et je lis dans ses colonnes que
l'on fait une collecte pour aider la colonisation.
On recommande Roxton et Ham, Wotton, je
crois, sera tout aussi prospère, et je réclame
pour lui une part à la charité publique. Je ne
suis point en correspondance avec l'association ;
j'ai oublié les noms des secteurs ; j'en ai perdu
la liste. Je prends donc la liberté de me servir
de votre journal, si vous voulez bien m'accorder
quelque espace dans vos colonnes, pour faire un
appel au patriotisme de tous ceux qui ont à cœur
l'œuvre énoncée.

Les villes et les campagnes, tous doivent y
contribuer. C'est un denier mis à intérêt, qui
portera cent pour cent. Les villes et les paroisses
regorgent de population ; les terres épuisées ne
peuvent plus nourrir les habitants du pays ; un
meilleur système d'agriculture ne sera jamais
qu'un faible remède au mal qui nous dévore.
Le Canada, comme le reste de l'Amérique, est
fait pour servir de grenier à la vieille Europe.

Défrichons nos terres, nous cueillerons du
blé à la place de ces immenses forêts inutiles
encore vierges ; nous verrons bondir le jeune
agneau sur un gazon vert aujourd'hui couvert
d'arbres et de mousse ; le lin et le chanvre
alimenteront nos manufactures. Alors le Canada
pourra lutter, avantageusement, avec les pays
les plus avancés ; alors nous dirons les marchés
de Québec, de New-York, etc., etc. Puis-je
encore bercer le public de l'espérance de la dé-
couverte de deux riches carrières d'ardoise de
la première qualité ? C'est ma conviction qu'elles
mériteraient d'être prises en considération. Oui !
à l'œuvre, nous sommes assurés du succès.
Dieu le veut !

Agitez, M. le rédacteur, la confiance que
j'ai dans votre patriotisme pour soutenir la cause
de la colonisation, étant votre tout dévoué ser-
viteur,

P. J. BEDARD, Prie.

Les journaux français qui s'intéressent à la
colonisation, sont priés de reproduire cette cor-
respondance.

Kingsey, 26 juin 1849.

(Au propriétaire du "Canadien")

MONSIEUR.—Plusieurs personnes m'ayant pu
de dire publiquement quels avantages on retire de
l'usage des Eaux Minérales de Plantagenet, je vous
envoie, pour être publiées, les certificats des Mé-
decins les plus éminents de cette ville ; et j'ose es-
pérer que MM. les Médecins de Québec mettront à
l'épreuve l'efficacité de ces Eaux, et attesteront
ensuite les résultats obtenus dans leur pratique in-
dividuelle.

Si des effets heureux étaient produits par leur
usage, veuillez bien les publier sur le certificat du
Docteur, sans autre notification de ma part.

Votre obéissant serviteur,

CHARLES LA ROCQUE.

P. S.—Le nombre de certificats reçus par le pro-
priétaire, et qui tous attestent les salutaires effets
résultant de l'usage de ces Eaux, est si grand qu'il
serait impossible de les rendre publics par la voie
d'un journal. Ils les a, en conséquence, fait réunir
et publier sous forme de brochure ; et comme tous
font foi des résultats aussi prompts qu'extraordinaires
qui ont été obtenus, il est à espérer que les Eaux
de Plantagenet deviendront plus généralement con-
nues.

P. ADHEMAR,

Seul Agent.

Dépôt, No. 1, rue des Jardins, Haute-Ville.

FAITES ATTENTION !

Voulez-vous conserver votre santé, citoyens de
Québec, et vous tenir en garde contre les maladies
qui sont attendues dans le pays ? faites comme les
citoyens de Montréal : buvez de l'Eau de Plantagenet.
Vous verrez par les certificats des premiers
médecins de Montréal qu'il est absolument néces-
saire de faire usage de cette Eau dans ce temps-ci.
Il s'est vendu dans les trois dépôts à Montréal, de-
puis le 3 mai jusqu'au 18 juin, 11,500 gallons de
cette eau. Aussi les noms de 45 médecins s'accor-
dent à certifier que Montréal n'a jamais été dans
un meilleur état de santé. Le propriétaire de cette
eau a en sa possession au-dessus de 300 certi-
ficats des premières familles de Montréal, des cures
obtenues par l'usage de cette eau, et est prêt à les
montrer à ceux qui désireraient les voir.

Voici les noms de plusieurs médecins de Mon-
tréal qui donnent leurs certificats en faveur de cette
eau ; que le public juge pour lui-même :

Dr. W. Nelson,	Dr. E. H. Trudel,
J. G. Bibaud,	H. Mouat,
J. E. Coderre,	Alex. McCulloch,
J. L. Leprohon,	R. L. McDowell,
L. H. Masson,	J. Crawford,
P. E. Picault,	Francis Badgley,
W. Fraser,	A. Hall,
Geo. W. Campbell,	S. C. Sewell,
J. F. Tavernier,	P. T. Leduc.

Direction : Une bouteille à prendre avant dé-
jeuner, et une après-midi.

Eau fraîche deux fois par semaine, à Québec, au
dépôt, rue des Jardins, No. 1, Haute-Ville.

VENTES PAR LE SHERIF.

DISTRICT DE QUÉBEC.

(Juillet)

No. 707.—Frs. Curodeau, de St. Jean, ile d'Or-
léans, contre Ths. Guenard de la Pointe-Lévy :
Un emplacement situé au 1er rang des concessions
de la Pointe-Lévy, de 2 perches de large. Pour
être vendu à la porte de l'église du lieu le 10 juil-
let à 10 heures.

No. 180.—J. Bte. Audette et Fils, de Québec,
contre Flavien Baudet de St. Jean-des-Chaillons :
Une terre de 2 arpents de front, avec bâtisses, etc.
Pour être vendu à la porte de l'église du lieu, le 10
juillet à 10 heures.

No. 15.—Veuve J. B. D'Estimauville, des Ebou-
lements, contre Jos. Rousseau, de la Grande-Baie :
10 Une terre de 3 arpents de front sur 10 de
profondeur, situé à la Baie St. Paul ; 20 2 arpents
de terre de front sur 35 de profondeur, avec bâtisses ;
30 14 arpent de front sur 26 de profondeur. Pour
être vendu à la porte de l'église de la Baie St.
Paul, le 10 juillet à 10 heures.

No. 1912.—Feu L'hon. John Neilson, de Qué-
bec, contre F. X. Poulin, de St. Germain de Br.

RICHARD OWEN, Facteur de Pianos, rue
St-Stanislas, Côte de la Prison.
N. B. Pianos accordés et réparés.

JOSEPH GAUVIN,

N° 1, Rue La Fabrique, Haute-Ville, Québec,

VIS-A-VIS LE MAGASIN DE M. BOISSEAU.

Le soussigné prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de

QUINCAILLERIE ET FERRONNERIE,

DANS LA MAISON CI-DEVANT OCCUPÉE PAR M. LABRIE.

Son fonds de magasin est au complet, et il ose assurer qu'on trouvera chez lui tous les effets dont on aura besoin, à des prix très modérés. L'expérience qu'il a acquise dans cette branche de commerce, et la ponctualité avec laquelle les pratiques seront servies, devront lui mériter une part du patronage public.

Québec, 1er juin 1849.

JOSEPH GAUVIN.

CHAPELLERIE DE LONDRES.

W. S. HENDERSON & CO.

AYANT transporté leur établissement dans leur grande maison rue Buade, si magnifiquement décorée, débattent actuellement leurs importations pour le printemps de

CHAPEAUX

DE LONDRES, DE PARIS ET DE NEW-YORK.

Vu les facilités qu'ils possèdent d'acheter aux taux les plus avant, par l'entremise d'agents qui résident sur ces marchés, et le soin avec lequel ils ont observé, pour s'y conformer, les goûts divers de leurs nombreuses pratiques de cette ville et de la province, ils ont cru qu'on trouvera leur assortiment actuel à la hauteur des progrès du notre temps.

Leurs prix sont particulièrement modérés, et ils offrent surtout des Chapeaux communs à des prix excessivement bas et qui correspondent à la rareté de l'argent et à la réduction des salaires.

CASQUETTES EN DRAP DE FAVORISSE

EN GRANDE VARIÉTÉ.

Toutes marchandises achetées à cet établissement peuvent être revues huit jours après la vente si l'on n'en est pas satisfait.

IL N'Y A PAS DE SECOND PRIX.

Québec 4 juin 1849.

ARRIVAGES DE TOUTES LES NOUVEAUTÉS

POUR

L'HABILLEMENT DES MESSIEURS,

A

W. S. HENDERSON & CO.

QUÉBEC.

W. BENJAMIN & CIE.

ANNONCE qu'ils reçoivent maintenant tous les articles propres à la saison d'été. Leur fonds consiste en un assortiment complet d'ÉTOFFES pour COUTURES, robes et de fantaisie; DRAPS LARGES et PATIENS DE VESTE, qu'ils confectionnent à ordre à des prix extrêmement réduits.

Le département des robes faites sur mesure aussi tous les articles requis pour l'été en Toiles et autres matériaux légers, ainsi qu'une grande variété de Chemises, Cors, Gilets, Bragues, etc., qui méritent l'attention pour la nouveauté des dessins aussi bien que pour la modicité des prix.

Dans quelques jours on recevra un assortiment d'articles de GUTTA PERCHA, consistant en vêtements pour ail à pied et en vêtements Chapeaux, etc.

Québec 1er juin 1849.

ARTHUR & Co.,

ONT REÇU, PAR LE "CAMBRIA," LEUR ASSORTIMENT CHOISI DE

MARCHANDISES NOUVELLES.

COMPRENANT :

Nouveaux Chapeaux de Paille de Dames et d'Enfants,

CHALES français de Casimir et de Barège, une grande variété de NOUVEAUX MATERIAUX POUR ROBES DE DAMES, etc., etc., qui ont pu être inspectés VENDREDI 11 du courant.

N. B.—Ils attendent journellement par le GREAT-BRITAIN le DOUGLAS, le RORY O'MORE et le CANADA, le restant de leurs importations du printemps.—Québec, 14 mai 1849.

NOUVEAUX ARRIVAGES.

LES soussignés ont reçu par les navires DOUGLASS, RORY O'MORE et CANADA, un choix complet de MARCHANDISES DE GOUT et d'UTILITÉ, de manufactures françaises et anglaises, comprenant toutes les NOUVEAUTÉS de la saison, en bonneterie, soierie, etc., etc. Robans, Satins, Mantilles françaises, etc., etc.

AUSSEI.—Un assortiment choisi de TAPIS, Moire damassée, Franges, etc.

Québec, 21 mai 1849.

L. ET C. TÊTU.

A Vendre à St-Roch :

UN magnifique MOULIN A VAPEUR, à Scier en Rabotier, construit en briques, de 55 pieds de front sur 44 de profondeur, situé sur deux emplacements donnant sur les rues de l'Église, St-François et St-Joseph.

Cette bâtisse contient une Chaudière et un Engin complet de la force de 25 chevaux.

Une chaudière à vapeur de 1200 gallons et des madières

2 scies rondes avec établis

2 Machines à rabotier à Embouffler

Le soussigné vendra l'Engin complet, séparé de la bâtisse, à des termes faciles

On trouvera aussi à cet établissement :

Madières emboufflées de pin et d'épinette, de 3 pouces

do do do 2 pouces

Planches de pin et d'épinette

Coulombes et Tringles

Pour plus amples informations s'adresser à

O. FISET

Québec 4 juin 1849.



OMNIBUS DE QUÉBEC

ET DU SAUT MONTMORENCY.

HEURES DE DÉPART :

Station de Québec, 10 h. du m. Du Saut, 7 h. du m.

Do 5 h. du soir. Do 3 h. soir.

L'Omni bus arrêtera aux Hôtels St. George et Albion.

S. HOUGH.

Québec, 1er juin 1849.

OMNIBUS DE QUÉBEC ET DE LORETTE.

HEURES DE DÉPART.

De Lorette, 7 h. matin. De Québec, 10 h. matin.

Do 3 h. soir. Do 5 h. soir.

SAMUEL HOUGH.

Québec, 1er juin 1849.

De CAXTON et de St. LEON.

Le soussigné signale avec satisfaction la célébrité croissante de ces EAUX MINÉRALES, et désire enregistrer, par la publication des témoignages suivants, quelques-uns des cas où l'on a retiré le plus grand bénéfice de leur usage.

Il a pris des arrangements pour être toujours abondamment approvisionné d'Eau des deux sources, fruitement arrivées de l'endroit, qui sera vendue à beaucoup plus bas prix que l'année dernière.

Il en sera fourni aux hôtels et aux familles à des conditions libérales.

LE DÉPOT, station des Omnibus, rue Sainte-Anne, Haute-Ville, est OUVERT TOUTS LES JOURS, des le matin de bonne heure, pour la commodité des personnes qui désirent boire des Eaux.

SAM. HOUGH.

Québec 25 mai 1849.

MONTRÉAL, 13 mars 1849.

EAUX DE CAXTON.

MON CHER MONSIEUR.—Ci-jointe est l'analyse, que je viens de faire, de l'eau que vous m'avez envoyée. Cette eau possède indubitablement de grandes propriétés médicinales, mais le Dr. Hall pourra en dire davantage sur ce point. Elle contient plus de bromine que l'eau d'aucune des sources de Caledonia, sans exception celle de la "Source Intermittente", et c'est en même temps une eau agréable à boire.

Votre dévoué,

T. G. HUNT.

Mr SAMUEL HOUGH, Québec.

L'eau de la Source de Caxton, analysée par M. Hunt présente, dans sa composition, une combinaison précieuse d'agents qui la rendent éminemment propre à remplacer plusieurs médicaments importants. Par la présence de l'iodine et de la bromine, je regarde l'eau de Caxton comme une des eaux salines les plus précieuses que nous possédions et j'apprends avec plaisir que l'entreprise due propriétaire aura été encouragée comme elle le mérite.

J. HALL, Professeur de Chimie à l'Université du Collège M'Gill, Montréal.

M. SAMUEL HOUGH, Québec.

QUÉBEC, 1er avril 1849.

J'ai visité les Sources de Caxton, et j'en ai soigneusement examiné l'eau, et l'analyse qui en a été faite par M. Hunt. Chimiste de l'Exploration géologique du Canada. D'après sa composition chimique, je suis persuadé qu'on la trouvera d'une grande utilité dans les affections rhumatismales et dans les maladies qui se rattachent à un dérangement des fonctions digestives. Je ne doute point que dans plusieurs de ces propriétés on ne la trouve supérieure à l'eau des Sources de Caledonia.

J. DOUGLAS, M. D.

Je soussigné certifie que j'ai été, l'année dernière, affligé pendant plusieurs mois d'une maladie intestinale des plus pénibles, que mes médecins appelaient une ulcération d'intestin, et qui avait résisté complètement à tous les remèdes employés, lorsqu'ils me conseillèrent d'essayer des eaux de Caxton et de St-Léon. Je dois déclarer avec une profonde reconnaissance qu'après avoir pris de l'eau de la Source Saline de Caxton pendant un mois environ sans aucun médicament quelconque, je me trouvais parfaitement guéri. Je n'ai eu depuis aucun retour de la maladie, et je donne ce certificat spontanément et dans le seul but d'indiquer à ceux qui pourraient être affligés de la même manière, le moyen qu'il leur soulagés.

PATRICK LAWLOR.

Québec, 30 avril 1849.

Nous soussignés attestons la vérité de ce qui précède et de la personne y désignée comme ayant conseillé l'usage des Eaux Salines.

JOSEPH FAUCHAUD, M. D. WM. MARSDEN, M. D.

Québec, 30 avril 1849.

Je soussigné certifie qu'ayant été pendant plusieurs mois affligé d'un mal dans les membres, j'essayai de toute sorte de remèdes, mais sans en retirer aucun bénéfice. Je m'adressai à M. le docteur Frémont, qui me soigna pour ce mal, mais qui, après un certain laps de temps, n'ayant pu me soulager, me conseilla fortement d'essayer des eaux salines de Caxton, ce que je fis, et je suis heureux et fier de pouvoir dire que dans moins de trois semaines je suis guéri et recouvrai l'usage de mes membres. Je continue encore à faire usage de ces eaux, et je suis maintenant en parfaite santé, ce dont je puis remercier les eaux de la source saline de Caxton.

JOHN TOLLAND.

Québec 9 mai 1849.

RIVIÈRE-DU-LOUP, 23 septembre 1848.

MONSIEUR.—J'ai reçu la faveur de votre lettre du 16 de ce mois, dans laquelle vous dites avoir été informé par le docteur Rowand que je louais hautement les eaux de Saint-Léon comme m'ayant été d'un grand service en allégeant une maladie dont je souffrais beaucoup depuis longues années.

En réponse à votre demande, je puis dire positivement que les eaux et les bains de Saint-Léon m'ont fait plus de bien que toutes les médecines que j'ai jamais essayées pour la guérison des hémorrhoides dont je souffrais beaucoup.

Je suis, Monsieur, Votre humble serviteur, E. MAYRAND.

M. SAMUEL HOUGH, Québec.

MOULINS DE HUNTERSTOWN, 27 septembre 1848.

CHER MONSIEUR.—J'ai le plaisir de certifier, pour l'information de tous invalides, que l'on fait usage, dans ma famille, des eaux minérales des sources de Caxton et de Saint-Léon depuis plus d'une année, et je n'hésite point à les recommander supérieures en vertus médicinales, dans mon opinion, à toutes les eaux minérales de ce continent.

Madame Kimpton les a prises avec beaucoup de succès, et d'après la renommée croissante de ces sources, et le patronage qu'elles ont reçu cette année, je ne doute point qu'elles ne rivalisent avec toutes autres, quand leur mérite sera encore mieux connu.

Vous souhaiant tout succès dans les améliorations que vous entreprenez,

Je reste

Votre obéissant serviteur,

TRUMAN KIMPTON.

QUÉBEC, 12 mai 1849.

Je suis dans l'habitude, depuis plus de six ans, de faire usage des Eaux de Caxton et de les prescrire avec succès à la moindre étiologie et le plus satisfaisant. Je regarde l'Eau de Caxton d'après l'analyse de M. T. G. Hunt, comme supérieure dans ses combinaisons chimiques à toute autre eau minérale connue sur ce continent. Elle pénétrant dans sa composition de précieuses propriétés purgatives, altératives et antiscorbutiques.

On la trouve d'un grand service dans toutes les affections des organes digestifs et les maladies ayant une tendance à la congestion viscérale. La présence de la bromine la rend inappréciable dans les maladies utérines chroniques, lesquelles son action est augmentée par la présence du fer, ce qui la rend utile dans les cas où l'on a recours aux chalybés. Il m'est impossible d'énumérer toutes les maladies où cette eau peut être de service, mais je puis spécifier les maladies rhumatismales, cutanées et scorbutiques, et les affections viscérales chroniques en général, comme des cas où l'on peut retirer du bénéfice.

Dans tous ceux où l'on indique des médicaments purgatifs, il n'y a rien de supérieur aux Eaux de Caxton et de Saint-Léon ; et je suis d'opinion que pour obtenir tout l'effet de leurs vertus et propriétés médicinales, il faut en boire régulièrement, copieusement, et à jeun.

M. S. HOUGH, W. MARSDEN, M. D.

QUÉBEC, 11 mai 1849.

A VENDRE.

LA Librairie Canadienne, la Troisième volume de l'Histoire du Canada, par F. X. Garneau, 75 c. 6d. par volume.

25 mars 1849.

SOURCES DE SAINT-LEON.

Le soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public en général que les Sources de Saint-Léon seront ouvertes le 20 mai, pour la réception des visiteurs, et qu'il se fait à l'hôtel et à ses dépendances des améliorations qui ne pourront manquer de satisfaire tous ceux qui se décideraient à visiter cette agréable retraite, déjà si bien connue des invalides et autres. Il n'est pas nécessaire de parler des vertus des eaux de Saint-Léon et de Caxton ; elles ont été essayées avec succès par les invalides et approuvées par les plus hautes autorités médicales du Canada. Les bains salins vont être augmentés et améliorés. Il sera aussi fait des additions à l'hôtel qui sera meublé à neuf. Parmi les meubles se trouvera un excellent piano. Il y a aussi attaché une table de billard et un jeu de paume, ainsi que des chaloupes de plaisance pour les excursions sur la belle rivière qui passe devant la porte de l'hôtel. Le soussigné n'épargne aucune peine en pourvoyant au confort et à l'amusement des visiteurs. Mlle. Murray, ci-devant des sources de Caledonia, si bien et si avantageusement connue de ceux qui ont visité cet endroit, a été engagée pour surveiller les affaires domestiques de son établissement ; ce qui, joint à l'intention sans relâche qu'il donnera lui-même à ses hôtes, lui méritera et assurera, il ose l'espérer, le patronage du public. Les moyens de transport seront améliorés et une communication journalière sera établie entre les Trois-Rivières et les sources. Il y aura aussi des voitures prêtes à l'arrivée du vapeur la *Monche du feu*, qui part des Trois-Rivières deux fois la semaine, le mercredi et le samedi, pour la Rivière du Loup, qui n'est qu'à cinq milles des Sources.

GEO. CAMPBELL.

Québec, 16 mai 1849.

ORGE DE SEMENCE.

1500 MINOTS Orge du Haut Canada

en lot à la convenance des acheteurs

THOMAS CLARKSON & Co.,

18 mai 1849. Quai des Indes.

BEURRE.

QUELQUES barils de Beurre de la qualité

bien connue des townships de Markham et

Vaughan, H. C.

THOMAS CLARKSON & Co.,

Québec, 18 mai 1849. Quai des Indes.

FARINE D'AVOINE.

POIS fendus, ORGE monde, JAMBON et

LARD fumé.

THOMAS CLARKSON & Co.,

Québec, 18 mai 1849. Quai des Indes.

A LOUER.

CETTE maison bien connue dans la

ville de Saint-Jean, Basse-Ville, ci-devant

occupée par M. W. Paterson. La boutique devra être

divisée de manière à accommoder deux locataires respectables.

S'adresser à

JAMES GIBB,

Chambres du Commerce.

Québec, 9 mai 1849.

A LOUER.

A compter du 1er mai prochain, une

maison bien située à l'enclosure

des rues St-Hélène et de l'Église, faubourg St. Roch,

près de l'église.

S'adresser à

FELIX GLACKEMEYER,

Ancien Hôtel du Parlement.

Québec, 23 février 1849.

A LOUER et possession donnée au

1er de Mai prochain, une Boutique de

Tannerie, avec tous ses ustensiles, le tout en bon ordre,

avec une maison convenable pour une famille et un petit

jardin, au lieu nommé Pointe au Pic de la Malbaie, comté

de Saguenay. S'adresser sur les lieux au propriétaire.

ALEXIS TREMBLAY.

Malbaie, 17 février 1849.

A LOUER POUR UNE OU PLUSIEURS

ANNÉES.

LA maison et le jardin ci-devant oc-

cupés par feu Roger Lelièvre, écuyer,

notaire, joignant les rues Prince-Edouard et de la Cou-

ronne, dans le faubourg Saint-Roch. S'adresser à J.

Jam. Prendergast et Simon Lelièvre, écuyers, ou au

soussigné, rue Buade, no. 29.

L. LETELLIER

Notaire.

Québec, 11 janvier 1849.

A LOUER.

LA MAISON en Pierre, à trois é-

tages, sur la Rue du Fleuve, occupée par

M. L. Ostrom, comme hôtel

S'adresser à

E. L. PACAUD.

Trois-Rivières, 23 Janvier 1849.

A. LAFRANCE,

RELIEUR.

DEMEURE maintenant au N°. 65, dans le

haut de la maison occupée par M. C. Pageau,

marchand, près de la maison TETU, Rue St. Jean, Haute-

Ville.

Québec, 9 mai 1849.

AVIS.

LES créanciers de la succession de défunte

Dame DELPHINE DE FOY, en son vivant, épouse

du Sieur JEAN-BTE SAUVAGEAU, sont priés de présenter

leurs comptes dûment attestés d'ici au 12 du courant,

à BENJ VOHL, tuteur des mineurs, ou au soussigné, et

ceux qui lui doivent de payer dans le même délai, aux

mêmes, afin de clore l'Inventaire.

Québec, 7 mai 1849.

A. B. SIROIS, N. P.

rue Couillard

AVIS.

M. S. WRIGHT, ayant résigné ses

fonctions de secrétaire de la Com-

pagnie d'ASSURANCE DE QUÉBEC CONTRE LE FEU, avis

est par le présent donné qu'il n'est pas autorisé plus long-

temps à agir pour la Compagnie.

W. WALKER,

Président.

Bureau de l'Assurance de Québec contre le Feu,

Québec, 2 mai 1849.

BRICKS A VENDRE

PAR LE SOUSSIGNÉ.

BRICKS anglaises à feu, de Carr,

AL. É. pale des Indes-Orientales, en briques.

Patrick ANDERSON.

Québec, 4 mai 1849.

A VENDRE.

DES emplacements sur les PLAINES D'A-

BRAHAM, très-convenables pour les ouvriers des

Foulons. S'adresser à

JOHN BONNER,

Rue des Carrières No. 1.

Québec, 20 avril 1849.

LES SOUSSIGNÉS OFFRENT A VENDRE.

100 QUARTS Clous coupés 6 lb. à

25 lb.

50 douzaines Pelles et Haches No. 1 3 4

35 lb.